

CHARTRE D'UTILISATION DES SERVICES DE PUBLICATION WEB

**APPLICABLE AUX UTILISATEURS DE
SITE D'ÉCOLE DE LA
CIRCONSCRIPTION DE
CAYENNE 1 - SAÛL**

Cette Charte énonce les règles essentielles de publication de contenu numérique sur un site web école. Elle a pour objectif d'informer et de responsabiliser les utilisateurs en leur proposant un cadre de référence précisant leurs droits et leurs obligations.



Table des matières

AU PREALABLE, IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :	2
DEFINITIONS	2
CECI ETANT EXPOSÉ, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :	2
Article 1 – Respect de la législation en vigueur	2
Article 2 – Droits de l'Utilisateur	3
2.1 Accès aux Services de l'Établissement	3
2.2 Compte d'accès Utilisateur	3
2.3 Droit d'information, d'interrogation et de rectification au traitement de données à caractère personnel	4
Article 3 – Obligations de l'Utilisateur	4
3.1 Respect de la législation	4
3.2 Préservation du Compte d'accès Utilisateur – Gestion et confidentialité	5
3.3 Préservation de l'intégrité des Services	5
3.4 Utilisation rationnelle et loyale des Services	5
3.5 Publication d'article sur le site école de la circonscription Cayenne 1 – Saül ..	5
3.6 Neutralité commerciale	6
Article 4 – Obligations de l'école et de la circonscription	6
4.1 Fourniture d'un accès aux Services proposés	6
4.2 Disponibilité des Services	6
4.3 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur	7
Article 5 – Droits de La circonscription Cayenne 1 – Saül et du Webmestre	7
5.1 Contrôle des pages Web hébergés sur le site école de la circonscription Cayenne 1 – Saül	7
Article 6 – Sanctions en cas de non-respect de la Charte	7
SIGNATURE DE LA CHARTE	8



ENTRE :

La circonscription Cayenne 1 – Saül, représenté par Mr L'inspecteur de circonscription,

Ci-après dénommé(e) « **La circonscription Cayenne 1 – Saül** »
D'UNE PART

et

Le personnel enseignant, de direction susceptible d'utiliser son site école proposé par « La circonscription Cayenne 1 – Saül »

Ci-après dénommé(e) « l'Utilisateur »
D'AUTRE PART

AU PREALABLE, IL A ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Cette offre de services vise à renforcer la formation scolaire et l'action éducative en mettant à disposition des utilisateurs de l'établissement scolaire ou de l'école, signataires des présentes, un espace de publication favorisant notamment la communication au sein de la communauté éducative, la proposition de ressources numériques dans une perspective pédagogique et éducative.

La Charte définit les conditions générales d'utilisation de cet espace composé d'une partie publique accessible à tous et d'une partie administrative réservée à l'utilisateur. Elle s'applique aux deux parties.

DEFINITIONS

Services : L'espace numérique mis à la disposition de l'Utilisateur.

Utilisateur : Le personnel enseignant, le personnel de direction ainsi que l'Inspection

Webmestre : Personne désignée par la direction pour administrer et gérer le site école.

Modérateur : Personne qui contrôle les articles dont le personnel demande la publication.

CECI ETANT EXPOSÉ, LES PARTIES SONT CONVENUES DE CE QUI SUIT :

Article 1 – Respect de la législation en vigueur

Les parties aux présentes s'engagent à respecter les dispositions législatives, réglementaires, et plus généralement toutes règles de droit afférent à l'utilisation des Services proposés par la circonscription Cayenne 1 – Saül.



Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, dont en particulier les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale, sont également (de manière non exhaustive et non limitative) interdits et, le cas échéant, sanctionnés par la voie pénale :

- l'atteinte à la vie privée d'autrui d'une manière générale ;
- l'atteinte à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement et de la circulation des données à caractère personnel ;
- la diffamation, l'injure, l'outrage ;
- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur ;
- l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité ;
- la contrefaçon de marques, de dessins et modèles, et plus généralement de tous droits protégés par le Code de la Propriété Intellectuelle ;
- la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple : extrait musical, photographie, extrait littéraire, ...) ou d'une prestation de droits voisins (par exemple : interprétation d'une œuvre musicale par un artiste, phonogramme, vidéogramme, programme d'une entreprise de communication audiovisuelle) en violation des droits de l'auteur, du titulaire de droits voisins et/ou du titulaire des droits de propriété intellectuelle ;
- tout acte de piratage quel qu'il soit, et sous quelque forme que ce soit.

Article 2 – Droits de l'Utilisateur

2.1 Accès aux Services de l'Établissement

L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux Services proposés par la circonscription Cayenne 1 – Saül, avec éventuellement des restrictions (tout ou partie des services peuvent être protégés par des codes d'accès) selon les modalités précisées ci-dessous.

L'Utilisateur bénéficie d'un accès aux services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule.

2.2 Compte d'accès Utilisateur

L'accès aux services proposés par la circonscription Cayenne 1 – Saül peut être soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, qui dispose alors d'un « Compte d'accès personnel » aux Services proposés par la circonscription Cayenne 1 – Saül.

Le droit d'accès, ci-dessus, est personnel, incessible et temporaire (année scolaire). Il disparaît dès que son titulaire ne répond plus aux critères d'attribution à un Utilisateur, tel que défini dans le Préambule de la présente Charte.



2.3 Droit d'information, d'interrogation et de rectification au traitement de données à caractère personnel

L'Utilisateur peut demander à la circonscription Cayenne 1 – Saül. la communication des informations nominatives le concernant et les faire rectifier, dans les conditions et conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Article 3 – Obligations de l'Utilisateur

3.1 Respect de la législation

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur, évoquée à titre non exhaustif et non limitatif à l'article 1 ci-dessus, ainsi que les valeurs fondamentales de l'Éducation Nationale, et notamment à utiliser les Services proposés par la circonscription Cayenne 1 – Saül :

- dans le respect des lois relatives à la propriété littéraire et artistique ;
- dans le respect des lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;
- dans le respect des règles relatives à la protection de la vie privée et notamment du droit à l'image d'autrui ;
- en s'assurant de ne pas proposer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire, outrageant... et, de manière générale, à ne pas diffuser d'informations présentant le caractère d'un délit ;
- dans le respect de l'image et de la réputation de son école, de la circonscription Cayenne 1 – Saül et du personnel qui y travaille.

À ce titre, l'Utilisateur s'engage à procéder à toutes les éventuelles déclarations et/ou à demander toutes les éventuelles autorisations nécessaires lui incombant conformément à la législation et/ou la réglementation applicables en la matière.

Ainsi, lorsque l'Utilisateur est amené à créer et/ou à utiliser des documents protégés par le droit d'auteur ou des droits voisins du droit d'auteur dans le cadre des services de publication proposés par la circonscription Cayenne 1 – Saül, il est rappelé ici, la nécessité pour l'Utilisateur de faire figurer, pour chacun des documents concernés, une information sur leur propriété intellectuelle (nom(s) et qualité(s) du (ou des) auteur(s), sources et date de création), des précisions quant au caractère de chaque document (original ou adapté, nature des adaptations), ainsi qu'une indication précise sur les modes d'utilisation autorisés.

Enfin, les Services proposés par la circonscription Cayenne 1 – Saül disposant d'un « espace » sur Internet permettant de porter certaines informations sur l'école ou sur la circonscription Cayenne 1 – Saül à la connaissance du public, l'Utilisateur s'engage, sous peine de sanctions, à ne pas diffuser et/ou publier toute information qui engagerait l'image et la réputation de ces derniers, ainsi que du personnel qui y travaille, quelle que soit les qualité et fonction dudit personnel.



3.2 Préservation du Compte d'accès Utilisateur – Gestion et confidentialité

Le Compte d'accès d'un Utilisateur est constitué d'un identifiant et d'un mot de passe strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de leur conservation et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre Utilisateur.

3.3 Préservation de l'intégrité des Services

L'Utilisateur s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques.

A ce titre, il s'engage notamment à :

- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ;
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité, saturer les ressources et d'une manière générale, les Services ;
- ne pas introduire de programmes nuisibles (virus; cheval de Troie, ver, logiciels-espions ...);

3.4 Utilisation rationnelle et loyale des Services

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des Services afin d'éviter la saturation ou leur détournement à des fins personnelles ou toutes autres fins que ce soit n'entrant pas dans l'objectif pédagogique et éducatif, et notamment à ne pas publier sur son espace des informations et/ou renseignements n'entrant pas dans l'objectif pédagogique et éducatif des présentes, de son école ou de sa classe et de la circonscription Cayenne 1 – Saül .

L'Utilisateur accepte que la circonscription Cayenne 1 – Saül puisse avoir connaissance des informations nécessaires à l'administration du réseau (données de volumétrie, incidents, nature du trafic engendré) et puisse prendre toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services. La circonscription Cayenne 1 – Saül se réserve notamment la possibilité de stopper l'accès aux Services en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif tel que rappelé dans le Préambule.

3.5 Publication d'article sur le site école de la circonscription Cayenne 1 – Saül

L'Utilisateur aura la possibilité de proposer et, pour certaines catégories d'Utilisateur, de publier des articles sur le site de son école.

L'Utilisateur s'engage à ce que le contenu de ses articles soit conforme à la législation en vigueur, et notamment en ce qui concerne le droit de la presse, le droit de la Propriété Intellectuelle, à l'objectif pédagogique et éducatif tel que rappelé dans le Préambule. Dans le cas contraire, il sera responsable en sa qualité d'auteur du contenu des infractions commises à la législation en vigueur ainsi qu'aux règles de la présente Charte.



Lorsque l'Utilisateur est un enseignant, il doit proposer les articles dont il désire la publication à un Modérateur, qui sera le responsable de la publication, en général la direction ou un(e) enseignant(e) qui se sera porté volontaire.

Dans ce cadre, l'Utilisateur enseignant ou de direction restera responsable du contenu des articles proposés et publiés, le Modérateur devant se montrer particulièrement vigilant et attentif quant au contenu desdits articles et à leur conformité aux objectifs pédagogiques de l'école.

Dans le cas de publications d'articles intégrant des photographies ou des vidéos d'élèves ou représentant des élèves, L'utilisateur s'engage à s'assurer qu'il dispose bien de l'autorisation de diffusion du responsable légal de chaque enfant présent sur les supports numériques, ou dans le cas contraire, met en œuvre un système de floutage afin que les visiteurs ne puissent les identifier.

3.6 Neutralité commerciale

En application notamment des circulaires n° II-67-290 du 3 juillet 1967 et n° 76-440 du 10 décembre 1976 relatives à l'interdiction des pratiques commerciales dans les établissements publics d'enseignement, l'Utilisateur s'interdit à l'occasion du Service proposé par la circonscription Cayenne 1 – Saül, ainsi que des articles publiés, de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

Article 4 – Obligations de l'école et de la circonscription

4.1 Fourniture d'un accès aux Services proposés

La circonscription Cayenne 1 – Saül fait bénéficier d'un accès aux Services qu'elle propose à toute personne remplissant les conditions pour être Utilisateur (au sens de la définition qui en est donnée dans le Préambule ci-dessus).

La circonscription Cayenne 1 – Saül ou le Webmestre de l'école fait bénéficier l'Utilisateur d'un accès aux Services proposés après acceptation de la Charte. Cet accès doit respecter l'objectif pédagogique et éducatif rappelé dans le Préambule.

4.2 Disponibilité des Services

La circonscription Cayenne 1 – Saül s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible les services qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir. La circonscription Cayenne 1 – Saül peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'Utilisateur que pour tous tiers. La circonscription Cayenne 1 – Saül essaiera, dans la mesure du possible, de tenir les Utilisateurs informés de la survenance de ces interruptions.



4.3 Protection des données à caractère personnel de l'Utilisateur

En application des dispositions de la loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, La circonscription Cayenne 1 – Saül s'engage à respecter les règles légales de protection de ce type de données. Il garantit notamment à l'Utilisateur :

- de n'utiliser les données à caractère personnel le concernant que pour les strictes finalités pour lesquelles elles sont collectées (ouverture du Compte d'accès, contrôles techniques...);
- de lui communiquer les finalités et la destination des informations enregistrées et leur durée de conservation, laquelle ne peut en tout état de cause excéder ce qui est nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées ;
- de lui garantir un droit d'information ainsi que d'accès et de rectification aux données le concernant.

Article 5 – Droits de La circonscription Cayenne 1 – Saül et du Webmestre

5.1 Contrôle des pages Web hébergés sur le site école de la circonscription Cayenne 1 – Saül

La circonscription Cayenne 1 – Saül, le webmestre de l'école, le personnel de direction se réservent le droit de contrôler le contenu de tout article hébergé sur le site école en vue de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des Services énoncées par la présente Charte et en particulier de supprimer toute publication qui ne respecterait pas ces dernières.

La circonscription Cayenne 1 – Saül, se réserve le droit de suspendre l'usage du service d'hébergement des pages Web par un Utilisateur en cas de non-respect de la Charte et notamment dans l'hypothèse où l'Utilisateur aurait diffusé sur ses pages Web un contenu manifestement illicite.

Article 6 – Sanctions en cas de non-respect de la Charte

Le non-respect des principes établis ou rappelés par la Charte pourra donner lieu à une limitation ou une suppression de l'accès aux Services, à des sanctions disciplinaires prévues dans les règlements en vigueur de l'Éducation Nationale et à des sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

CHARTRE D'UTILISATION DES SERVICES DE PUBLICATION WEB

APPLICABLE AUX UTILISATEURS DE SITE D'ÉCOLE DE LA CIRCONSCRIPTION DE
CAYENNE 1 - SAÛL

Je soussigné(e)

En tant que dénommé(e) L'utilisateur

Fonction :

- Enseignant(e):
- Directeur / Directrice

reconnais :

- avoir pris connaissance de [la charte](#) d'utilisation des services de publication Web applicable aux utilisateurs de site d'école de la circonscription de Cayenne 1 Saül
- avoir été informé(e) que des dispositions techniques ont été prises (contrôle effectué lors des publications, suivi de l'utilisation des Services) afin de vérifier l'usage de l'espace numérique mis à disposition par la circonscription de Cayenne 1 Saül est conforme aux règles énoncées dans [cette charte](#).

m'engage à me conformer aux dispositions et aux règles énoncées par [cette même charte](#).

Signature de L'utilisateur

Date :